



CDI temps partiel : problème nombres d'heures dans mon avenant

Par **perrine606**, le **12/09/2015** à **19:36**

Bonjour,

Depuis près de deux ans je dispose d'un contrat de 10 heures hebdomadaire car je suis étudiante. Ce mois-ci, mon patron a décidé de me faire un avenant pour me faire passer à 30 heures. Mes horaires changeant chaque semaine, il m'est prévu seulement 23 heures de travail et il m'a dit que le reste sera marqué en absence non justifié sur ma fiche de paye. Est-ce légal?

Merci par avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **12/09/2015** à **19:52**

Bonjour,

Si vous signez un avenant, c'est que vous êtes également d'accord...

L'employeur a une obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu contractuellement ou au moins de vous payer en conséquence, il faudrait donc essayer de prouver que c'est lui qui ne vous a pas permis d'accomplir vos heures...